

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

1



PLAN D' ACTIONS "MÉTROPOLE RESPIRABLE"

Commission Territoire Durable - Mobilité

23 septembre 2016





Objectifs du Plan Air Energie Climat (délibération du 19 décembre 2014)

	Emissions PM10	Émissions NOx
Valeurs brutes 2005	1040 tonnes	7 380 tonnes
Évolution Métro 2005-2014	- 22%	- 47%
Objectif 2020	- 40%	- 65%





Appel à projets "Villes respirables en 5 ans"

- Lancé en 2015 par le Ministère de l'Environnement
- Objectif : faire émerger des villes laboratoires volontaires pour mettre en œuvre des mesures radicales et exemplaires visant à obtenir des résultats concrets.
- Engagement à mise en œuvre de mesures permettant **de repasser en 5 ans sous les seuils sanitaires pour les particules fines (PM10) et pour le NO2**, incluant *a minima* une étude de préfiguration d'une zone à circulation restreinte (ZCR).
- **Subvention : 1 M€**





Plan d'actions

Métropole respirable

- **Axe 1 – Faire de la qualité de l'air une composante de l'ensemble des politiques métropolitaines**
- **Axe 2 – Engager des actions permettant d'améliorer la qualité de l'air à l'horizon 2020**
- **Axe 3 – Informer et accompagner les changements de comportements**
- **Axe 4 – Renforcer les connaissances en matière de qualité de l'air, expérimenter et évaluer**





Axe 1 – Faire de la qualité de l'air une composante de l'ensemble des politiques métropolitaines

Plan Air Énergie Climat

Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans le PAEC, conformément aux orientations du décret du 28 juin 2016 relatif aux plans climat territoriaux.

PLUi

Réduire l'exposition des populations à la pollution atmosphérique, notamment par une conception urbaine adaptée (formes urbaines, modes de chauffage à faible niveau d'émissions, systèmes de ventilation performants...).





Stratégie métropolitaine en matière de mobilité

- **Enjeu** : Réduire l'impact des déplacements sur la qualité de l'air par une meilleure articulation entre tous les modes de déplacements (marche, vélo, transport en commun, voiture, etc.) : plan piéton, politique cyclable métropolitaine, logistique urbaine,...
- 2 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets "Villes respirables en 5 ans", avec une aide majorée au titre des investissements innovants : **déploiement d'un réseau de consignes vélo sur voirie et diversification de la flotte de métrovélos**
 - Coût total : 1,4 M€
 - Subvention "Villes respirables" : 500 000 €





Plan d'actions Métropole respirable

- **Axe 1 – Faire de la qualité de l'air une composante de l'ensemble des politiques métropolitaines**
- **Axe 2 – Engager des actions permettant d'améliorer la qualité de l'air à l'horizon 2020**
- **Axe 3 – Informer et accompagner les changements de comportements**
- **Axe 4 – Renforcer les connaissances en matière de qualité de l'air, expérimenter et évaluer**





Prime air bois

- **Enjeu** : réduction de la pollution aux particules liées au chauffage au bois non performant.
- **Contenu de l'action** :
 - mise en place d'une prime de 800 € (majorée à 1200 € pour les ménages modestes et très modestes) pour le remplacement des appareils de chauffage au bois non performants
 - communication sur les bonnes pratiques : séchage du bois, entretien,...
- **Objectifs** : remplacement de 5000 appareils d'ici 2020, soit une baisse de 10% des émissions de particules fines sur le territoire.
- **État d'avancement**
 - 270 dossiers instruits
 - Création et animation d'un club des professionnels (installateurs, ramoneurs, vendeurs de bois)
 - Articulation avec les dispositifs du Voironnais et du Grésivaudan
- **Coût de l'opération** : 4 M€ inscrits à la PPI
- **Financement** : ADEME 50%





Mise en place d'une réglementation favorisant les véhicules de livraisons moins polluants

- **Enjeu** : réduire les émissions de polluants par le renouvellement technologique du parc de véhicules. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour une logistique urbaine durable dans la métropole grenobloise adopté en 2015.
- **Objectif** : fin de l'autorisation de l'usage de véhicules diesel pour la livraison de marchandises sur la partie centrale du territoire
- **État d'avancement** :
 - Étude lancée en avril 2016 (périmètre : Grenoble centre), 1^{ère} étape de mise en œuvre en 2017
 - modalités d'accompagnement en cours de définition : progressivité de la mise en place de la réglementation, appui à la création d'une infrastructure de recharge gaz pour les poids lourds, soutien à la création de centre de distribution urbaine...
 - Concertation avec les professionnels en cours
- **Coût de l'opération** : 750 000 €
- **Action retenue dans l'appel à projets "Villes respirables"** – subvention 260 000 €





Étude préalable à la mise en place d'une Zone à circulation restreinte pour l'ensemble des véhicules

- **Enjeu** : réduire les émissions de polluants par le renouvellement technologique du parc de véhicules et le report modal.
- **État d'avancement** :
 - Étude de faisabilité à engager en 2017 : périmètre géographique, mesures de restriction de circulation, nature des véhicules concernés par les restrictions, modalités pratiques de mise en œuvre et de contrôle, dispositif d'information et d'accompagnement.
 - Décision de mise en œuvre éventuelle au regard des résultats de l'étude (impact sanitaire, économique et social)
- **Coût de l'étude** : 150 000 €
- **Action retenue dans l'appel à projets "Villes respirables"** - subvention 45 000 €



Plan d'actions Métropole respirable

- **Axe 1 – Faire de la qualité de l'air une composante de l'ensemble des politiques métropolitaines**
- **Axe 2 – Engager des actions permettant d'améliorer la qualité de l'air à l'horizon 2020**
- **Axe 3 – Informer et accompagner les changements de comportements**
- **Axe 4 – Renforcer les connaissances en matière de qualité de l'air, expérimenter et évaluer**





Gestion des épisodes de pollution

- **Enjeu** : réduire l'intensité et la durée des épisodes pollués par un dispositif local ambitieux de gestion, qui viendra compléter et renforcer les dispositions de l'arrêté interpréfectoral (AIP) de gestion des épisodes pollués de 2014.
- **Description de l'action** : mise en place, à l'échelle du bassin grenoblois, de mesures :
 - d'information
 - de restrictions de circulation
 - d'incitation à l'usage des modes alternatifs de déplacements.

Réduire les émissions dues au brûlage des déchets verts à l'air libre

- **Enjeu** : réduire les nuisances liées au brûlage de déchets végétaux par les particuliers
- **Description de l'action** : dans le cadre du programme local de prévention des déchets :
 - organisation d'ateliers de compostage et de jardinage zéro déchet,
 - mise à disposition des composteurs individuels,
 - mise à disposition de broyeurs de déchets verts...)



Mobiliser les habitants en faveur de la qualité de l'air

- **Enjeu** : inciter les habitants à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, le changement de comportement individuel constituant le principal levier d'amélioration.
- **Description de l'action** :
 - Axe 1 : informer quotidiennement les habitants sur la qualité de l'air, par l'intermédiaire d'un mobilier urbain dédié.
 - Axe 2 : mettre en place un programme pédagogique d'éducation sur la qualité de l'air. Parallèlement, étudier sa déclinaison via le net selon les formes les mieux adaptées (applications smartphone, réalité augmentée...).
- **Coût de l'action** : 270 000 € en 5 ans
- **Action retenue dans l'appel à projets "Villes respirables"** - subvention 80 000 €



Axe 4 – Renforcer les connaissances en matière de qualité de l'air, expérimenter et évaluer

Poursuivre le soutien à ATMO Auvergne Rhône-Alpes

- **Enjeu** : améliorer les connaissances, la diffusion de l'information et renforcer les capacités locales d'expertise en matière de qualité de l'air
- **Description de l'action** : cotisation annuelle à l'association et soutien au programme annuel d'études
- **Coût de l'action** : cotisation : 100 000 €/an, études entre 150 000 et 200 000 €/an



Axe 4 – Renforcer les connaissances en matière de qualité de l'air, expérimenter et évaluer

Mobicit'air

- **Enjeu** : sensibiliser les habitants de l'agglomération / renforcer le dispositif d'observation de la qualité de l'air
- **Description de l'action** : expérimenter l'utilisation de micro-capteurs, éventuellement portables, permettant une mesure de la qualité de l'air de proximité.
 - analyser le lien entre l'utilisation des micro-capteurs et le changement de comportement,
 - Intégrer ces micro-capteurs dans l'observatoire de la qualité de l'air en vue de produire et diffuser une information plus pertinente et appropriable par le grand public
- **Coût de l'action** : 145 000 € dont contribution Métropole 100 000 €
- **Action financée dans l'appel à projets Villes respirables** : subvention 50 000 €



Axe 4 – Renforcer les connaissances en matière de qualité de l'air, expérimenter et évaluer

Expérimenter et évaluer l'efficacité un produit de séquestration des particules

- **Enjeu** : limiter la remise en suspension des particules par les véhicules en circulation
- **Description de l'action** : évaluer l'efficacité d'un produit à base d'acétate de calcium, commercialisé par la société iséroise SELVERT, dans les conditions réelles d'utilisation.
- **Coût de l'action** : 30 000 €
- **Action financée dans l'appel à projets "Villes respirables"** : subvention 15 000 €

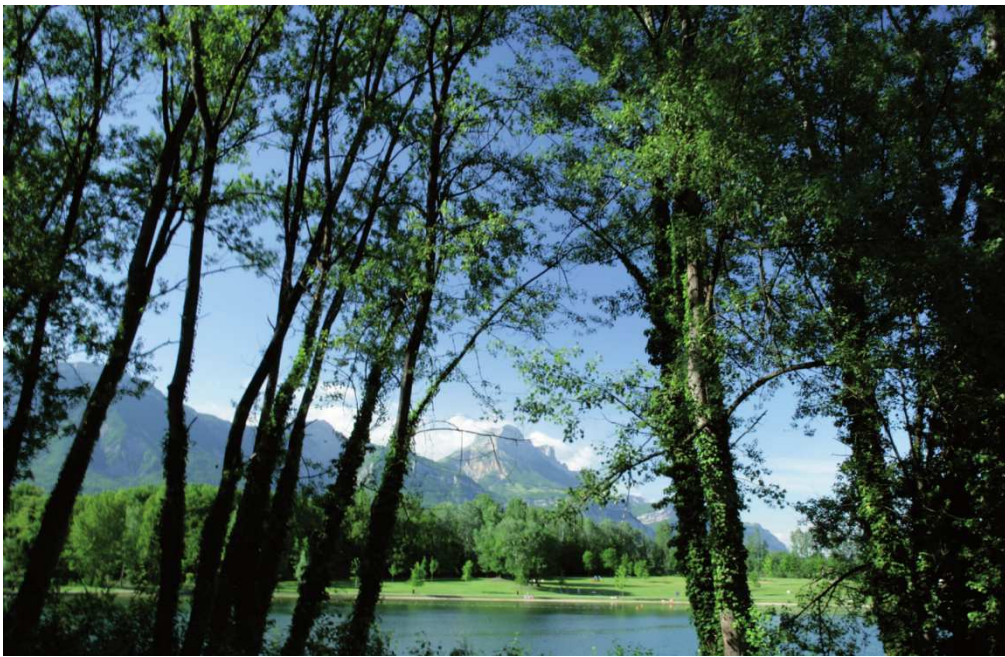


Axe 4 – Renforcer les connaissances en matière de qualité de l'air, expérimenter et évaluer

Définition de scénarios d'action publique en faveur de la qualité de l'air à partir d'objectifs sanitaires

- **Enjeu** : éclairer les décisions politiques en matière de qualité de l'air en s'appuyant sur des éléments techniques et scientifiques robustes sur le plan environnemental, sanitaire et économique.
- **Description de l'action** : dans le cadre d'un projet de recherche mené par l'Université de Grenoble-Alpes :
 - Réaliser un état des lieux. actualisé de la situation de la Métropole grenobloise du point de vue de la pollution de l'air, de son impact sanitaire et des coûts économiques associés ;
 - Définir et proposer des scénarios théoriques « efficaces » avec pour point de départ la protection de la santé. Ces scénarios porteront essentiellement sur les secteurs des transports routiers (en particulier en lien avec l'étude de faisabilité de la ZCR) et du chauffage au bois individuel.
- **Coût de l'action** : 100 000 €
- **Action financée dans l'appel à projets "Villes respirables"** : subvention 50 000 €





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

19

